

Résolution

Article 35 du règlement du Conseil Général – La résolution

1. Chaque membre peut déposer une résolution sous la forme déclarative. La résolution permet au Conseil général d'exprimer son opinion sur un sujet d'actualité ou un objet traité par le Conseil général.
2. Une proposition susceptible d'être l'objet d'une motion ou d'un postulat ne peut tendre au vote d'une résolution.
3. Elle doit être déposée auprès du bureau restreint du Conseil général en principe 5 jours ouvrables avant une séance plénière et transmise à l'ensemble des membres du Conseil général. Elle doit être portée à l'ordre du jour.
4. La discussion générale est ouverte. La résolution est ensuite soumise au vote.

Dépositaire : Pierre Schertenleib Parti Socialiste

Date du plénum : 17.06.2025

Sujet : Déclaration des villes de Genève et Lausanne sur la situation humanitaire à Gaza

« Pour triompher, le mal n'a besoin que de l'inaction des gens de bien ». (John Stuart Mill 1806-1873)

Faisant écho à la déclaration du 21 mai 2025 des villes de Genève et Lausanne sur la situation humanitaire à Gaza, le communiqué suivant est publié :

« Face à la tragédie humanitaire qui se déroule en ce moment à Gaza, la Suisse ne doit pas rester inactive et silencieuse.

Les Villes de Lausanne et Genève lancent ainsi un appel urgent au Conseil fédéral et appellent les autres villes à s'y associer. Après des mois de prises de position contradictoires et de silence au sujet de l'offensive militaire israélienne, il est temps que le Conseil fédéral porte enfin une voix forte et claire sur le sujet, respectueuse de l'histoire de notre pays et de sa tradition humanitaire. Nous attendons du Conseil fédéral un engagement fort et immédiat en la matière. »

Le 6 juin, ce sont 48 communes qui ont répondu à l'appel, dont 9 des 10 plus grandes villes de Suisse.

Nous pensons que la Ville de Sion devrait se monter solidaire en signant cette déclaration.

Annexes :

- Déclaration des villes de Genève et Lausanne sur la situation humanitaire à Gaza
- Liste des communes solidaires de la déclaration (au 6.6.2026)